

Présidé par Michel Caro, le conseil municipal a approuvé, lundi, la demande du maire d'un moratoire concernant l'installation de compteurs Linky dans les bâtiments communaux, au nom du principe de précaution. Le maire et Marie-Luce Béa ont rappelé les arguments des opposants à la pose de ces compteurs, dont Stéphane Lhomme, conférencier à Châteaulin. Ces arguments sont rejetés par Enedis. Michel Caro a fait état des observations de l'avocat de la commune : le conseil municipal n'est pas compétent pour décider de l'interdiction. Le maire a le pouvoir de décider, mais si le risque est avéré, ce qui, selon les décisions de justice, n'est pas le cas. Les particuliers peuvent refuser, prenant leurs responsabilités dans leurs rapports avec Enedis. Tenant compte de la présence d'écoliers dans un des bâtiments communaux, le conseil a approuvé la décision du maire de demander un moratoire à Enedis, au nom du principe de précaution, en attendant des réponses précises sur les risques. **Subvention.** Le conseil a voté (trois abstentions) une subvention de 500 € à l'association Les Voiles de l'Aulne, pour la construction d'un petit voilier à fond plat, accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette barge, construite à Port-Launay par un charpentier de marine, naviguera sur l'Aulne. Sa mise à l'eau est prévue le 25 mai, jour de l'Ascension. **Démission.** Annick Burbaud a annoncé sa démission du conseil municipal, pour des raisons personnelles.

Retrouvez **plus d'articles**

[Collectivités territoriales](#)

[Commune](#)

[Conseil municipal](#)

[Port-Launay](#)